

Valorisation des sentiers communaux et de leurs abords en créant des espaces de rencontre et en renforçant la biodiversité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la valorisation des sentiers communaux et de leurs abords dans le but de :

- créer des espaces de rencontre et de repos ;
- renforcer la biodiversité par des plantations et aménagements ;
- favoriser la circulation des piétons en améliorant les circulations et le cadre des sentiers ;

Ces aménagements permettront en outre de maintenir le caractère rural de la commune, la convivialité et de renforcer l'intérêt pour l'embellissement des paysages.

Ces aménagements pourront consister en des installations matérielles (bancs, tables, poubelles, abris, barrières, escaliers, murets, graviers, asphalte végétal, éclairage, ...) ou en des plantations (arbres, arbrisseaux, haies, graminées, pelouse, haies, ...).

ORIGINE DE LA DEMANDE

Demande essentiellement issue des groupes de travail « Tourisme – Economie » des 27/01, 05/02 et 16/02 2008 : projet « programme d'embellissement des abords des sentiers de promenade pour usagers faibles », avec comme souhait de veiller également à la praticabilité/accessibilité et à l'entretien des sentiers ainsi qu'à la diminution du sentiment d'insécurité.

Au sein des groupes de travail, un réel intérêt a été ressenti sur la volonté de vouloir travailler sur la valorisation de la biodiversité, des espaces verts et du patrimoine naturel. Plusieurs autres projets avaient été évoqués dont deux sont repris dans les lots 2 et 3 et sont à mettre en lien avec ce projet :

- « réalisation d'un programme de gestion des zones vertes et naturelles en lien avec Natura 2000 et le Contrat de rivière » ;
- « indication des durées de déplacements (à vélo/à pied) sur le balisage des sentiers » ;

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet s'explique à la fois par le souhait de favoriser et faciliter les déplacements en modes doux dont la marche et par la volonté de vouloir développer et favoriser la biodiversité.

La commune présente par ailleurs un réel potentiel de circulation pédestre puisque plusieurs quartiers d'habitation existent à proximité des deux centres villageois et sont facilement accessibles à pied. Il existe en outre déjà un réseau balisé de sentiers à vocation touristique et de loisir qui a été mis en place par le syndicat d'Initiative.

En quoi le projet s'inscrit-il dans une démarche A21L ?

Au niveau social, la pratique de la marche permet de favoriser les rencontres mais est également source de bien-être et de maintien de la condition physique. Elle est en outre accessible à tous.

Au niveau économique, la pratique de la marche ne requiert aucun coût pour l'utilisateur.

Au niveau environnemental, les abords de sentiers sont des lieux idéaux pour des plantations. Celles-ci contribuent à développer la biodiversité et sont favorables aux insectes, oiseaux et petits rongeurs. Elles contribuent également à lutter contre l'érosion des sols en maintenant les terres et contre l'érosion éolienne en cassant les brises de vent. Elles participent en outre à la lisibilité du paysage en inscrivant des lignes de force et en marquant la lisibilité des sentiers.

Accompagner les sentiers de plantations permet également (à condition qu'elles soient entretenues) de garantir la pérennité des sentiers au sein de terres agricoles.

LOCALISATION

A plusieurs endroits de la commune

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Varie en fonction des sentiers (zone d'habitat, zone agricole et zone forestière)

STATUT DE PROPRIETE

Propriété communale

TACHES A REALISER

Le travail à réaliser comprend :

- la réalisation d'une liste des sentiers sur lesquels des aménagements seront entrepris ;
- la caractérisation des sentiers et de l'état de leurs plantations ;
- le choix des aménagements et des plantations qui seront entrepris par sentier ;
- la réalisation d'un programme d'aménagements et de plantations ;
- la réalisation d'un programme de gestion, de regarnissage et d'entretien des plantations ;
- la désignation d'une équipe ou d'un service de gestion et d'entretien.

Plusieurs pistes d'aménagements ont été évoquées par les membres de la CLDR. Ils sont localisés sur la carte en annexe :

Création et réouverture de sentiers :

- 1 tronçon le long du Hain, entre la ferme Rose et le Moulin banal ;
- 1 tronçon le long du Hain, entre la rue de Hal et la rue de Mont-Saint-Pont ;
- 1 tronçon entre le « Bois du Foyau » et la ferme Deschamps ;

Entretien, aménagements et sécurisation de sentiers existants :

- 1 tronçon entre la ferme Deschamps et la « Bruyère Minon » ;
- 1 tronçon entre la rue du Bois d'Haumont et le Clos du Bois Sauvage ;
- le sentier de la Cantine ;
- 3 tronçons entre « La Ramée » et « Le Bilot » le long du Bois du Chapitre ;
- 1 tronçon entre la rue Poulet et la rue de l'Abbaye ;
- 1 tronçon entre la rue de l'Abbaye et l'avenue du Beau Séjour ;
- Tronçon des sentiers balisés 4, 6 et 10 le long de la rue de Hal.

Aménagement de bancs et d'espaces de rencontre :

- bancs au point de vue au sentier des Meurisses ;
- bancs au point de vue de la Bruyère Minon ;
- espace de rencontre à la chapelle des Quarantes Bonniers rue Landuyt ;

Aménagements en faveur de la biodiversité :

- réserve naturelle de « l'Ermitage » (en concertation avec les gestionnaires de la réserve) ;
- bois des Pochets ;
- parcelle communale du bois du Haumont ;
- abords de sentiers à gérer en fauchage tardif.

OBJECTIFS VISES

A) Préserver et valoriser l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel		B) Mettre en place une politique communale coordonnée de communication, d'information et de sensibilisation		C) Rééquilibrer les deux centres de l'entité et recréer un pôle à Wauthier-Braine		D) Viser la mobilité durable des habitants notamment via un réaménagement de l'ancienne ligne 115		E) Développer l'activité économique par une valorisation des productions locales		F) Favoriser l'implication de tous les acteurs dans la dynamique sociale villageoise	
<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en place une politique coordonnée de gestion des espaces verts, forestiers et naturels	<input type="checkbox"/>	Développer la communication vers l'extérieur	<input type="checkbox"/>	Restaurer le patrimoine bâti	<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au trafic de transit des camions	<input type="checkbox"/>	Valoriser les produits du terroir	<input type="checkbox"/>	Diversifier le type d'offre de logements et promouvoir la mixité des occupants
<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser la valorisation des déchets organiques	<input type="checkbox"/>	Faire de l'éducation aux bonnes pratiques et aux réglementations	<input type="checkbox"/>	Réaménager les places en espaces de rencontre	<input type="checkbox"/>	Réaménager l'ancienne ligne 115 dans une optique de mobilité durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Soutenir l'activité touristique et de loisir	<input type="checkbox"/>	Veiller à l'accueil de la petite enfance
<input type="checkbox"/>	Soutenir les économies d'énergie	<input type="checkbox"/>	Élargir le champ d'action de l'A'Scrienn' et du site internet	<input type="checkbox"/>	Implanter de nouvelles affectations	<input type="checkbox"/>	Mettre en œuvre le PCM	<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité économique locale	<input type="checkbox"/>	Soutenir les associations locales et l'activité socio-culturelle
<input type="checkbox"/>	Valoriser les cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Communiquer via des événements					<input type="checkbox"/>	Soutenir l'activité agricole	<input type="checkbox"/>	Développer l'implication des habitants dans les activités socio-culturelles
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser le patrimoine naturel	<input type="checkbox"/>	Développer la communication ciblée pour les touristes								
<input type="checkbox"/>	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires										
<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et préserver les paysages et points de vue remarquables										

Ces objectifs sont visés parce que :

- La valorisation des abords des sentiers pourra être intégrée dans la politique de gestion des espaces verts et pourra contribuer à la valorisation des déchets organiques
- Les plantations le long des sentiers vont favoriser la biodiversité et valoriser le paysage ;
- Aménagés, plantés, entretenus, praticables, les sentiers deviendront réellement attrayant pour les usagers quotidiens, les touristes et les promeneurs ;

ESTIMATION GLOBALE DU COUT

Sources de financement possibles :

- PCDN : 5.000€/an ;
- RW-Espaces verts : 60 à 80 % ;
- RW-Développement Rural : 80%

PROGRAMME DE RÉALISATION

L'ensemble du projet s'étendra sur les 3 lots.

Lot 1 : étude globale réalisée par les Service Environnement en collaboration avec la CLDR et des personnes ressources extérieures (associations environnementales, ASBL Sentiers, ...) dans le but de préciser et définir les sentiers qui seront aménagés, le type d'aménagements concernés et le mode de gestion et d'entretien.

Au moins un sentier sera aménagé en lot 1.

Lots 2 et 3 : Mise en œuvre des autres sentiers programmés dans l'étude globale. Certains pourront faire l'objet d'études particulières.

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Fort plébiscité en CLDR.

ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DEJA ETE REALISE)

Un inventaire des sentiers et chemins vicinaux existe déjà.

Un réseau de sentiers balisés a été mis en place par le syndicat d'initiative.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

2010 : élaboration de l'étude globale par le Service Environnement et choix d'un premier sentier à aménager ;

2012-2013 : recherche de financements et aménagement du premier sentier. Mise en place d'un système d'entretien ;

2013-2020 : aménagements successifs des autres sentiers.

INDICATEURS

Indicateurs de résultat (liés aux objectifs opérationnels auxquels le projet répond) :

- Nombre de sentiers réaménagés ;
- Nombre de bancs et d'espaces de rencontres installés ;
- Nombre d'aménagements réalisés en faveur de la biodiversité ;
- Evolution du nombre de marcheurs et randonneurs ;

IMPACT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création d'emploi local	Non pertinent
Responsabilisation des modes de production et de consommation	Suivant les produits utilisés lors de l'entretien des sentiers, le projet pourra avoir un impact positif.
Cohésion sociale et solidarités	La valorisation des sentiers et la création d'aires de repos favoriseront la marche et la rencontre des citoyens.
Préservation des ressources	Par la valorisation de la marche à pied, des économies d'énergie seront réalisées en évitant le recours à l'utilisation de la voiture comme mode de déplacement.
Protection de l'environnement	Suivant les modes de gestion des espaces verts et des abords de talus (fauchage tardif), le projet pourra avoir un impact positif sur la flore et la faune.

ANNEXE(S)

Carte des sentiers potentiellement aménageables.



LEGENDE

- Balade localisée
- Chemin à créer
- Chemin à aménager
- Aménagement Biodiversité
- Installation de banc
- Point de vue remarquable

